



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 février 2026

Français  
Original : anglais

---

### Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Douzième session

Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Table ronde plénière de haut niveau 4 :

#### Consolider les acquis du Programme 2030 :

#### Considérations africaines relatives à l'élaboration du plan-cadre de développement durable des Nations Unies pour l'après-2030

## Informations et lignes directrices pour la quatrième table ronde plénière de haut niveau

### I. Date, heure et lieu

1. La quatrième table ronde plénière de haut niveau se tiendra le jeudi 30 avril 2026, de 11 heures à 13 heures, dans la salle des plénières. La table ronde sera axée sur les mécanismes de participation de l'Afrique à l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030 et au-delà, ainsi que sur la formulation de réflexions initiales à cet égard.

### II. Introduction

2. Le processus de révision des objectifs de développement durable et d'élaboration du programme mondial de développement au-delà de 2030 a été officiellement lancé avec l'adoption, en 2024, du Pacte pour l'avenir lors du Sommet de l'avenir<sup>1</sup>. En vertu du Pacte, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices de l'Assemblée générale, est invité à examiner, en 2027, les moyens de faire progresser le développement durable d'ici à 2030 et au-delà, en plaçant le développement à long terme au cœur des travaux multilatéraux futurs. En conséquence, un calendrier structuré, aboutissant à l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2031, a été établi.

3. L'Afrique a joué un rôle décisif dans la définition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable qui ont été adoptés en septembre 2015 en tant que cadre mondial en faveur du développement durable pour la période 2015-2030.

4. L'influence africaine s'est principalement exercée par l'entremise de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, qui a considérablement influencé les négociations sur les objectifs. L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, adopté en janvier 2015, a servi de fondement stratégique sur lequel s'est appuyé le continent pour formuler des priorités dans le cadre de sa position commune et du programme mondial de développement.

5. En Afrique, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 sont considérés comme des cadres de développement durable bien alignés. L'Agenda 2063 s'exécute au moyen

---

\* ECA/RFSD/2026/1/Rev.1.

<sup>1</sup> Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.



d'une série de plans décennaux de mise en œuvre. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre couvre la période 2024-2033<sup>2</sup>, qui a été désignée comme la décennie de l'accélération.

6. Dans ce contexte, la quatrième table ronde plénière de haut niveau a été conçue pour élaborer une stratégie de participation active de l'Afrique à l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030 et au-delà, et pour susciter des points de vue initiaux à cet égard.

### III. Objectifs

7. Les objectifs de la table ronde sont les suivants :

a) Examiner et définir des processus et des mécanismes efficaces pour la participation active de l'Afrique à l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030 et au-delà ;

b) Formuler, dans la perspective de l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030 et au-delà, les premières réflexions du continent, y compris ses priorités, compte tenu du bilan de développement de l'Afrique et de sa vision stratégique à long terme.

### IV. Lignes directrices

8. Le/La Président(e) exposera les objectifs de la table ronde ; présentera le/la modérateur(trice), l'orateur(trice) principal(e) ou le/la présentateur(trice), les panélistes et les commentateurs et commentatrices, dont les noms figurent à la section V ci-après ; passera la parole au/à la modérateur(trice) pour qu'il/elle anime la table ronde ; conclura les débats à l'issue de la table ronde.

9. Le/la modérateur(trice) invitera d'abord l'orateur(trice) principal(e) ou le/la présentateur(trice) à faire le point sur la question de l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030 et au-delà. Le/La modérateur(trice) invitera ensuite les panélistes à s'exprimer pendant trois minutes au maximum chacun(e), en réponse à une ou plusieurs des questions énoncées au paragraphe 10 ci-après ou à des questions de l'assistance, avant d'inviter les commentateurs et commentatrices retenu(e)s et les membres de l'assistance à poser des questions et à formuler des observations sur les thèmes abordés par les panélistes. À la fin des débats, le/la modérateur(trice) fera le point sur les principaux messages qui se seront dégagés, puis passera la parole au/à la Président(e), qui conclura les travaux.

10. Au cours des débats, le/la modérateur(trice) invitera les panélistes à se pencher sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

a) Au sujet des processus et des mécanismes de participation :

i) Comment l'Afrique devrait-elle s'organiser pour optimiser l'élaboration, l'adoption et la présentation des contributions nationales et régionales multipartites à l'examen du développement durable et de ses progrès d'ici à 2030, ainsi qu'au programme de développement pour l'après-2030 ; et comment veiller à la prise en compte de ces contributions dans l'examen et le programme ?

ii) Quelles contributions nationales et régionales doivent être préparées en vue du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en 2027 ?

---

<sup>2</sup> Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

b) Concernant l'examen et l'avenir des objectifs de développement durable, les priorités pour le programme de l'après-2030 et leur alignement sur les priorités nationales et régionales africaines :

i) Comment évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de l'examen de 2027 et quels sont les enseignements tirés de l'exécution à ce jour qui devraient guider le cadre pour l'après-2030 ?

ii) Quels sont les indicateurs de réussite en 2030, et comment les acquis peuvent-ils être préservés par la suite ?

iii) Quels sont les objectifs de développement durable ou leurs cibles qui doivent être poursuivis, renforcés ou restructurés, sur la base des lacunes relevées avant 2030 ?

iv) Quels sont les mécanismes de coordination, de suivi et d'examen mis en place par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États et autres parties prenantes qui se sont révélés les plus prometteurs, et comment peuvent-ils être appliqués à une plus grande échelle après 2030 ?

v) Quels nouveaux enjeux à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale devraient être inclus comme priorités fondamentales dans un nouveau programme de développement ?

vi) Comment pouvons-nous faire en sorte que la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 devienne le fondement du cadre mondial de développement durable pour l'après-2030 ?

vii) Comment le cadre de développement pour l'après-2030 peut-il traduire les visions à long terme du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et s'inspirer de leurs plans d'exécution pour répondre aux priorités de l'Afrique au-delà de 2030 ?

viii) Dans le cadre de l'élaboration d'un cadre de développement pour l'après-2030, quels enseignements peut-on retenir de l'élaboration et de l'exécution du Programme 2030, parallèlement à l'Agenda 2063 et à ses deux premiers plans décennaux de mise en œuvre ?

ix) Comment intégrer au mieux, dans le prochain cadre, les questions à long terme et tournées vers l'avenir que sont notamment l'équité intergénérationnelle et la préparation aux risques ?

x) Comment les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable peuvent-ils être intégrés et traités de manière optimale et équilibrée dans le programme pour l'après-2030 ?

c) En matière de gouvernance et de multilatéralisme, quelles réformes de la gouvernance mondiale sont nécessaires pour instaurer un système multilatéral plus efficace, plus représentatif et plus résilient, qui soit capable de soutenir le développement au-delà de 2030 ?

d) Au sujet du financement du développement :

i) Quels sont les changements à apporter à l'architecture financière internationale et continentale pour garantir un financement adéquat, équitable et à long terme du développement durable après 2030 ?

ii) Comment les mécanismes de financement peuvent-ils mieux soutenir les pays qui se heurtent à des difficultés liées à l'endettement, aux inégalités et aux vulnérabilités climatiques ?

e) Au sujet de l'inclusion et des générations futures :

i) Comment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, le secteur privé, la société civile, les autres parties prenantes

et, le cas échéant, les générations futures peuvent-ils être associés de manière significative aux processus de conception, de prise de décision, d'exécution, de suivi et d'examen du programme pour l'après-2030 ?

ii) Quels mécanismes devraient être mis en place pour que l'évaluation des effets à long terme sur les générations futures soit intégrée dans les processus et les décisions de développement au niveau mondial, régional, national et local ?

## V. Président(e), modérateur(trice) et panélistes

11. Le/La Président(e), le/la modérateur(trice), l'orateur(trice) principal(e) ou le/la présentateur(trice), les panélistes et les commentateurs et commentatrices seront les suivants :

**Président(e) :** Le/La Président(e) du Bureau

**Modérateur(trice) :** [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]

**Orateur(trice) principal(e) ou présentateur(trice) :** [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]

**Panélistes :**

- Ministre [fonction], [pays], [nom] [*à déterminer*]
- Ministre [fonction], [pays], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) des Nations Unies [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) de l'Union africaine [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) de la Banque africaine de développement [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) des partenaires de développement [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) des jeunes ou de la société civile [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]
- Représentant(e) du secteur privé [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]

**Discussion générale**

**Réflexion sur les messages clés :** modérateur(trice) ou autre intervenant(e) désigné(e) [fonction], [organisation], [nom] [*à déterminer*]